

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 6 juin 2017**

CP2017\_06\_19  
id. 3243

*L'an deux mille dix sept, le six juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), Mme JALAISE (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE)*

*Absent(s) :*

*M. DESCAZEAUX*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum :10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE POUR LA NATATION  
SCOLAIRE EN COLLÈGES  
PROJET ANNEE SCOLAIRE 2016-2017**

Lors de la Commission Permanente du 30 novembre 2016, l'Assemblée départementale a délibéré sur les projets des programmes de natation scolaire 2016/2017.

A cette date le projet du Collège privé St Antoine de Caussade n'était pas déposé.

A ce jour le projet est arrivé dans le service.

Monsieur le Président demande de bien vouloir prendre en considération la réactualisation des projets de natation scolaire pour la saison 2016-2017 pour un montant global prévisionnel de 79 717 € incluant le collège privé de Caussade.

Monsieur le Président propose d'approuver les dépenses prévisionnelles globales au titre de l'année scolaire 2016-2017 (annexe 1).

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de la Commission permanente réunie le 30 novembre 2016,

Après en avoir délibéré,

#### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve, tel que détaillées en annexe 1, les dépenses prévisionnelles au titre de la politique départementale pour la natation scolaire en collèges concernant l'année 2016-2017 pour un montant global de 79 717 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC